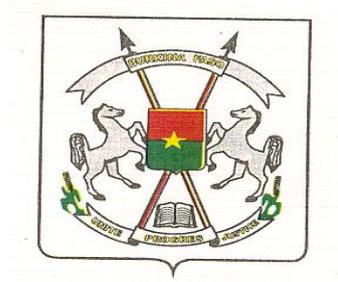


BURKINA FASO



Unité – Progrès - Justice

**PREMIERE CONFERENCE D'EXAMEN DE LA CONVENTION
SUR LES ARMES A SOUS-MUNITIONS**

7 au 11 septembre 2015

DECLARATION DU BURKINA FASO

Monsieur le Président,

Je voudrais au nom de la délégation du Burkina Faso, vous adresser nos vives félicitations pour votre élection à la présidence de la première Conférence d'examen de la Convention sur les armes à sous-munition. Je suis convaincu que, grâce à vos grandes qualités, nos délibérations seront couronnées de succès. Les mêmes félicitations s'adressent également aux membres de votre Bureau. La délégation du Burkina Faso tient à vous assurer de sa pleine coopération dans l'accomplissement de votre mandat et pour le succès de nos travaux.

Je tiens aussi à remercier les autorités Croates pour leur engagement et tous les efforts consentis dans le cadre de la préparation de cette rencontre et pour le chaleureux accueil.

Je salue la contribution très appréciable de l'Unité de soutien à la mise en œuvre de la convention. Egalement avec la nomination très récente de Madame Shila Mwuamba, en tant que Présidente de cette importante Unité, et nous saisissons cette opportunité pour lui transmettre nos vives félicitations et lui souhaiter pleins succès dans ses fonctions.

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs,

L'importance des conventions internationales dans la perspective de la paix et de la sécurité internationales sont inestimables.

Fort de cette conviction, le Gouvernement du Burkina Faso s'attèle à mettre en œuvre les instruments internationaux qu'il a ratifiés. Il est certain que la signature, la ratification et la mise en œuvre de la Convention sur les armes à sous-munitions constituent un maillon important dans la chaîne de responsabilité vers un monde stabilisé et pacifié.

Cette convention dont s'est dotée la communauté internationale est à même de répondre aux défis de l'assistance et de la protection des populations civiles. Son caractère humanitaire et ses objectifs nobles sont d'une pertinence certaine. Il est donc de la responsabilité des acteurs nationaux et internationaux d'œuvrer à l'émergence d'une société internationale où chaque acteur s'acquitte de ses responsabilités et engagements.

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs,

Le Burkina Faso, bien que ne produisant ni ne disposant pas de stocks d'armes à sous-munitions, croit que l'adoption d'une législation nationale sur la question peut contribuer à l'application des dispositions de la Convention. Cette mesure doit être inclusive et participative afin que tous les acteurs nationaux puissent être impliqués dans la prise de décision.

La Commission Nationale de Lutte contre la Prolifération des Armes légères (CNLPAL), est chargée de la mise en œuvre de l'action gouvernementale sur les armes légères. Cette structure pourrait en

collaboration avec les autres structures pertinentes, notamment la Haute autorité de contrôle des importations des armes et de leur utilisation (HACIAU), faciliter l'élaboration d'une loi nationale d'application de la Convention.

En tout état de cause, le Burkina Faso est disposé à tirer profit de l'expérience de certains pays et à partager des meilleures pratiques dans le cadre de l'adoption d'une législation nationale sur la Convention.

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs,

La première Conférence d'examen nous offre l'occasion, si besoin en est de réadapter la Convention au contexte nouveau de notre monde en bute à des défis nouveaux. Aussi cette tribune nous offre-t-elle l'opportunité de réitérer une fois de plus, la nécessité de mutualiser nos efforts et nos moyens pour contribuer progressivement à l'universalisation et à l'atteinte des objectifs de la Convention.

Pour sa part, le Burkina Faso continuera de s'inscrire dans cette dynamique afin de contribuer substantiellement à l'effort collectif d'un monde plus sécurisé, notamment en respectant le cadre juridique international qui s'impose à tous les Etats. Il ne ménagera donc aucun effort pour continuer à renforcer ses dispositifs juridiques, techniques et opérationnels en vue de faire face à la menace que constituent les armes à sous-munitions.

Je vous remercie.